

## SAGE Basse Vallée de l'Aude : quelle place pour le volet littoral ?

Le périmètre du SAGE Basse Vallée de l'Aude s'étend sur 1 166 km<sup>2</sup> et englobe 44 communes, dont 30 dans l'Aude et 14 dans l'Hérault. Constitué d'une frange littorale de 36 km et de lagunes d'eau saumâtre, il possède des cours d'eau à régime torrentiel. Afin de protéger les lieux habités contre les crues, préserver les ressources et harmoniser des usages très diversifiés, le volet littoral du SAGE fait partie des grandes préoccupations. L'équipe Gest'eau s'est intéressée de près à cette situation.



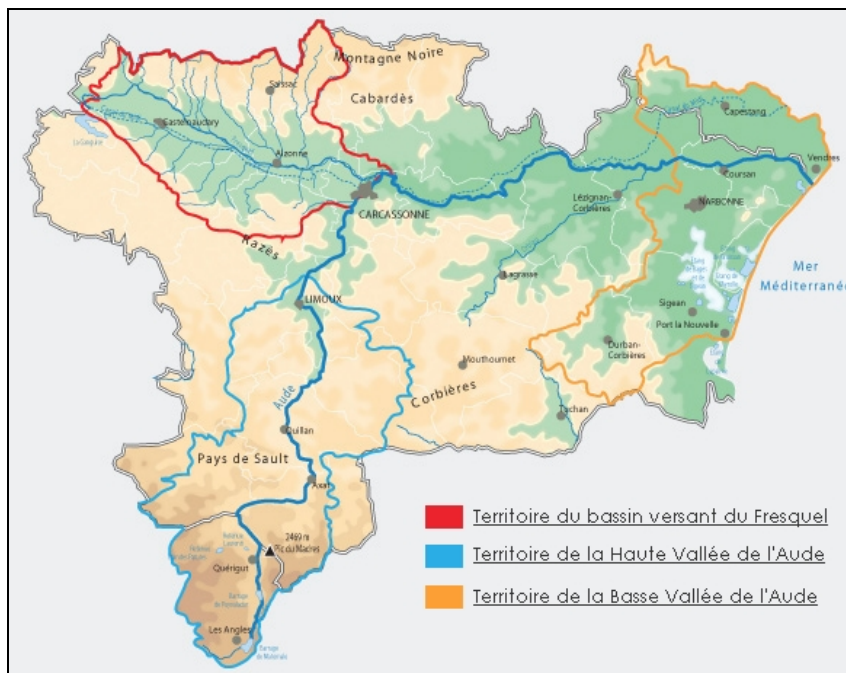
### Témoignage

**Laurent TRIADOU**

**Animateur du SAGE Basse Vallée de l'Aude**

### Quelles étaient les grandes orientations initiales du SAGE Basse Vallée de l'Aude ?

L'arrêté de périmètre du SAGE Basse Vallée de l'Aude a été signé en avril 2001. Au départ, la Commission Locale de l'Eau a travaillé sur un périmètre administratif correspondant aux limites communales et non hydrographiques. Les objectifs principaux du SAGE version Loi sur l'eau de 1992 étaient de promouvoir une utilisation de la ressource respectueuse des milieux, limiter les dégâts liés aux crues par une approche globale des zones inondables, améliorer la qualité des eaux, favoriser la diversité écologique et construire une gestion concertée.



La carte des SAGE du bassin versant

Au niveau du volet littoral, les discussions se sont portées essentiellement sur trois points : les masses d'eau particulières de la façade, les masses d'eau de transition (eau douce - eau salée) et les zones humides (qualité de l'eau et usages).

L'élaboration du SAGE s'est bien déroulée (3 ans de travail intense de la CLE), l'arrêté d'approbation ayant été signé en novembre 2007. Le SAGE était alors stabilisé et aucune remise en question n'était à l'ordre du jour. Or, la décision de mise en révision est arrivée en mai 2009 et a engendré une réorganisation administrative. Il a été important d'établir une clarification des compétences des acteurs du territoire sur les masses d'eau. De là, le volet littoral a pris une importance supérieure par rapport à la place qu'il prenait dans le premier SAGE (*ndlr : avant la révision*).

### **Quels sont les grands enjeux littoraux aujourd'hui ?**

Le premier SAGE a donc été l'occasion d'établir de grandes orientations servant à l'équilibre sur le territoire. Lors de la révision, les acteurs œuvrant pour le SAGE se sont davantage penchés sur les enjeux littoraux : il a été question de définir ce qui fait la spécificité d'un littoral. Dans le cadre du SAGE Basse Vallée de l'Aude, il s'agissait par exemple des usages comme la baignade, la pêche lagunaire, le ramassage des coquillages et leur qualité sanitaire.

Par la suite, la situation a évolué et de nouveaux enjeux ont vu le jour. Un SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) a été mis en place : il a donc fallu s'adapter aux documents d'urbanisme tout en respectant les orientations de la DCE (*directive-cadre sur l'eau*) par rapport à l'état des masses d'eau de transition. De là, les enjeux littoraux ont été en lien direct avec :

- l'aménagement du territoire (zones urbaines, station littorale) ;
- la place du tourisme (migration saisonnière) ;
- la pression foncière ;
- la représentation des milieux (zones naturelles, lagunes à préserver) ;
- le côté politique et stratégique (alimentation en eau potable, ressource en eau extérieure).

### **Des groupes thématiques sont-ils associés au volet littoral ?**

Lors de l'élaboration du SAGE, un groupe unique a été associé à la CLE. Il s'agissait d'une commission géographique qui n'intervenait néanmoins pas seulement sur le volet littoral. Lors de la révision, le temps manquait pour multiplier les comités de travail. L'idée était intéressante, sa mise en place a été étudiée, mais le tout paraissait chronophage. La CLE, par l'intermédiaire du Président et de son comité technique, a décidé de privilégier les débats sur le littoral lors des réunions.

Pour cela, deux commissions thématiques apportent leur savoir-faire. Il s'agit d'une commission portée sur les zones humides et les milieux naturels ainsi que d'une commission portée sur la ressource en eau. Bien entendu, ces commissions ne sont pas liées spécifiquement au volet littoral, mais apportent une vue d'ensemble du territoire : elles participent donc à cet objectif de cohérence globale définie lors du lancement du SAGE.

### **En 1999, une crue a touché quasiment tout le périmètre du SAGE. Des mesures particulières ont-elles été prises sur le littoral ?**

La crue a en effet eu de grosses conséquences humaines et matérielles, ce qui a accéléré la démarche de lancement du SAGE Basse Vallée de l'Aude et facilité la mise en place du périmètre. Par la suite, une mise à plat des différentes structures a été réalisée et un organisme unique a été créé : le SMMAR (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) EPTB du bassin de l'Aude, dans lequel le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude est membre fondateur. Un PAPI (*Programme d'action de prévention des inondations*) a également été mis en place pour faire le lien avec les plans communaux de sauvegarde, l'aménagement du territoire, le programme d'analyse des digues ou encore le comportement des berges.

Concernant le volet littoral du SAGE à proprement parler, l'accent a été mis sur la gestion durable de l'eau et l'intégrité du bassin concerné : mémoire du risque pour les citoyens, appuis logistiques aux communes, accompagnement pour les différents acteurs, etc. Un deuxième PAPI est en cours de finalisation : un axe concerne le volet spécifique des risques liés aux remontées marines et aux ouvrages de protection existants sur le littoral.



Dépliants "Mémoire du risque inondation" - 2009

### **Avez-vous rencontré des difficultés particulières liées au littoral ?**

Il existe aujourd'hui encore un manque réel de gouvernance sur le littoral : le volet mérite d'être musclé. Sur l'ensemble du bassin, le SMMAR existe et permet à différents syndicats de pouvoir collaborer, cet EPTB fédère et impulse des actions transversales. Sur le périmètre du SAGE, un SCOT est présent. Des discussions sont en train de naître au sein de la CLE pour identifier les acteurs aptes à coordonner le tout et à gérer convenablement l'aspect littoral, sur le long terme.

Ce constat peut néanmoins se comprendre puisque le SAGE a dû s'adapter à la LEMA (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques*) de 2006 : les acteurs ont été beaucoup mobilisés par le passé (notamment à cause de la crue de 1999), il est donc difficile de les mobiliser une deuxième fois. Pour essayer de palier à ces problèmes, la CLE fait appel à des prestataires extérieurs, notamment pour un appui juridique permanent en plus de celui déjà fourni par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse. L'outil SAGE est techniquement très complexe : aujourd'hui, l'aspect juridique est un gros point positif qui participe à la bonne tenue des dispositions prises dans le volet littoral.

### **Y a-t-il des projets que le SAGE va permettre de mettre en œuvre sur le littoral ?**

Aujourd'hui, le littoral soulève de nombreuses questions en termes d'actions sur le terrain. Certains projets sont déjà prévus. Par exemple, le port régional de Port-la-Nouvelle fera l'objet d'une extension, d'un aménagement repensé et de travaux de dragage. Des interrogations surviennent aussi à propos des digues visibles sur la côte méditerranéenne. Aujourd'hui, environ 7 km de digues ont été aménagés mais sont peu gérés et très mal connus. L'objectif est de profiter des nouvelles orientations du SAGE pour permettre le lancement d'actions sur ce sujet. Le second PAPI sera principalement axé, pour ce qui est relatif au littoral, sur les thématiques des digues, afin d'établir un diagnostic, de comprendre le fonctionnement et d'envisager des actions de remise en état ou de destruction.

**En savoir plus :**

- [Fiche du SAGE Basse Vallée de l'Aude](#)
- [Documents du SAGE Basse Vallée de l'Aude](#)
  
- [Le site du SMMAR](#)
- [Le SAGE Basse Vallée de l'Aude sur le site du SMMAR](#)